



# Communiqué de Presse

## **SONATRACH obtient gain de cause dans le contentieux l'opposant à MEDEX**

ALGER- le 13/12/2016 – SONATRACH vient de remporter une victoire dans un arbitrage international concernant les Contrats de recherche et d'exploitation des hydrocarbures sur les périmètres Bourarhat Nord et Erg Issaouane, conclus avec la société Medex Petroleum North Africa (Medex).

SONATRACH avait introduit une procédure d'arbitrage devant un Tribunal arbitral en 2015 pour réclamer la résiliation desdits contrats, en application du Règlement d'arbitrage de la Commission des Nations Unies pour le droit International Commercial(CNUDCI) et ce, à cause des défaillances de Medex dans l'exécution de ses obligations au titre de ces contrats.

Le Tribunal arbitral a rendu sa sentence le 12 décembre 2016, donnant raison à SONATRACH et prononce la résiliation des Contrats sur les périmètres Bourarhat Nord et Erg Issaouane, conclus avec la société Medex, et aux torts exclusifs de cette dernière, à compter de la date de la sentence.

Suite à cette décision du Tribunal arbitral, SONATRACH reprendra incessamment la conduite et l'exécution des opérations pétrolières sur ces deux périmètres, qui pour rappel produiront un volume prouvé d'huile de 15 500 barils /jour, 3,7 millions st m3/jour de gaz de vente, 8680 barils / jour de condensat et 500 tonnes / jour de GPL.

SONATRACH était accompagnée dans ce dossier par une équipe d'avocats du cabinet Quinnemanuel, Urquhart et Sullivan(Paris).